



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de résultat de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-83034>

Département(s) de publication : **78**

Annonce n° **24-83034**

Fournitures

---

### Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-45715

Mis en ligne sur le site [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr) le 15/07/2024

### Section 2 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur** : Mairie de Vélizy

**Type de Numéro national d'indentification** : SIRET

**N° National d'identification** : 21780640500015

**Ville** : Velizy villacoublay

**Code postal** : 78140

**Groupelement de commandes** : Non

**Département(s) de publication** : 78

### Section 3 - Identification du marché

**Intitulé du marché** : Fourniture et livraison de jeux, jouets et matériels de motricité pour les structures municipales- 3 lots

**Code CPV principal - Descripteur principal** : 37000000

**Type de marché** : Fournitures

### Section 4 - Attribution du marché

**Renseignements relatifs à l'attribution du marché et/ou des lots** :

Pour le lot 1 : Attributaire proposé : PAPETERIES PICHON - ZAC L'Orme les Sources - 750 rue Colonel Lemaire Pour le lot 3 : Attributaire proposé : CIPA (CENTRALE INTER PROFESSIONNELLE D'ACHAT) - 130 avenue Joseph KESSEL - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX Durée : Le marché prendra effet à compter de sa notification. Il est conclu pour une période initiale d'une année. Les prestations commencent à s'exécuter à compter de la date indiquée sur le bon de commande. Le marché est reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à trois (3), chaque reconduction faisant courir une période d'un an, soit une durée maximale de quatre (4) ans.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication** : 15/07/2024